

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Mercredi 28  
Octobre 2020

**Ouverture de la séance le Mercredi 28 Octobre 2020 à 20h00**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :** BEAUFRETON Nicole, BABARIT Cyrille, COMBE Pierre, DUDOGNON-HERAULT Marielle, LUCIEN Stéphanie, CHERON Marie-Eve, BILLAUD Sophie, HURTEAU Laurent, ROY Hervé.

**Etaient absent :** BLANCHARD Nathalie, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique, HURTEAU Philippe, MAUDET Nicolas, WERTH Laurent.

**Absents ayant donné pouvoirs :** BLANCHARD Nathalie (donnant ses pouvoirs à Nicole BEAUFRETON)

**Secrétaire de séance :** Nicole BEAUFRETON

*La séance a été ouverte à 20h08 par Madame le Maire Nicole BEAUFRETON qui constate que le quorum est atteint et fait état des pouvoirs donnés.*

\*\*\*\*\*

## I. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire Nicole BEAUFRETON donne la parole à sa secrétaire générale Roxane GERAUD. Cette dernière présente aux élus les dispositions de chaque article apportant des explications lorsque cela est nécessaire.

Le règlement intérieur est expliqué intégralement mais ne donne lieu à aucun débat.

La secrétaire générale explique que ce règlement peut être modifié à tout moment dans le respect des règles juridiques constitutive du règlement, elle ajoute que les élus ne doivent pas hésiter à s'en saisir.

Elle ajoute également que prochainement viendront s'y annexer une charte de la communication qui viendra encadrer les modes de communications des élus sur la commune.

Enfin elle évoque un second ajout concernant la participation des élus aux conseils municipaux futurs par la téléconférence qui pourra être prise en compte sur le modèle de ce qui va être adopté par la communauté de communes du pays de Montagne.

Madame le maire Nicole BEAUFRETON propose de passer à la délibération concernant l'adoption du règlement intérieur.

A l'unanimité soit 10 voix (9 voix plus 1 pouvoir donné) les membres du conseil municipal adoptent le règlement intérieur du conseil le 28 Octobre 2020 à 20h50.

## II. Délibération concernant l'approbation de la convention des données publiques ouvertes DC 20-012 de la communauté de commune.

Madame le Maire Nicole BEAUFRETON donne la parole à sa secrétaire générale Roxane GERAUD. Cette dernière présente aux élus ce que sont les données ouvertes et les obligations qui leurs sont inhérentes.

Ainsi la secrétaire générale expose que l'open data ou ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

L'ouverture des données publiques concerne l'ensemble des domaines de compétences des collectivités. A l'exception des données à caractère personnel et de quelques données protégées, elle renvoie notamment aux données disponibles dans les tableurs, logiciels métiers, notes et rapports, systèmes d'information géographique.

Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Afin de répondre à ces enjeux stratégiques Géo Vendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, a mis en place la Base Adresse Locale Vendée (BAL85) sur l'ensemble du département.

La présente convention a pour objet de permettre à GéoVendée de publier les données ouvertes de La Commune sur le portail « data.vendee.fr ».

Madame le maire Nicole BEAUFRETON propose de passer à la délibération concernant l'adoption du règlement intérieur.

A l'unanimité soit 10 voix (9 voix plus 1 pouvoir donné) les membres du conseil municipal adoptent le règlement intérieur du conseil le 28 Octobre 2020 à 20h15.

***LA SEANCE A ETE LEVEE A 21H15.***